



AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT 524-2018

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Jocelyne Laliberté, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge au cours de sa séance ordinaire tenue le 15 janvier 2018 a adopté le règlement numéro 524-2018 portant le titre de :

« RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA FERMETURE D'UNE ANCIENNE PARTIE DU CHEMIN PUBLIC DU RANG PETIT-CAPSA (LOTS 3 976 208, 4 523 494, 4 523 495 ET 4 523 496 DU CADASTRE DU QUÉBEC) »

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie dudit règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, LE 24 JANVIER 2018.

La greffière,

Jocelyne Laliberté, GMA